

BARBY

avec vous

Rénovation des façades de l'église



La rentrée scolaire à l'école maternelle dans les nouveaux bâtiments modulaires





le mot du Maire

Christophe Pierreton

Chères Barbysiennes chers Barbysiens,

à Barby comme ailleurs, la rentrée scolaire est l'évènement de septembre. Celle-ci s'est bien passée grâce à la mobilisation des élus, des services et des enseignants que je tiens à remercier. Les élèves et les enseignants de maternelle n'ont pas pu retourner dans les locaux de l'école le Manège du fait de l'incendie partiel survenu l'été dernier. De nouveaux modules ont été installés pour faciliter le fonctionnement en dissociant le centre de loisirs et les classes. Les conditions d'accueil sont bonnes dans ces locaux et du personnel municipal supplémentaire a été mis à disposition de l'équipe enseignante pour permettre une adaptation à la nouvelle configuration pour cette année scolaire. Après des contres temps dus aux procédures d'assurance, toutes les équipes concernées par la reconstruction de l'école sont mobilisées pour une reprise des travaux au mois de mars 2022.

Une nouvelle fois la rentrée s'est faite dans des conditions particulières, en raison de la pandémie de la Covid-19. Le taux important de personnes vaccinées (près de 85 % des plus de 12 ans) a sans doute été déterminant pour contenir l'évolution des contaminations. Cette situation en amélioration avec la reprise des activités, la possibilité de se regrouper et le contrôle du Pass sanitaire, nous permet d'envisager l'avenir avec optimisme. Restons prudents en continuant de respecter les gestes barrières, car nous avons déjà été surpris plusieurs fois par les variants du virus et chacun de nous peut être porteur, même vacciné.

Les seuls travaux entrepris cette année sont les façades de l'église qui seront terminées dans quelques semaines. Mais de nombreux investissements sont planifiés l'année prochaine avec en plus de l'école maternelle, la rénovation des Mouettes (restaurant scolaire, centre de loisirs, garderie), le presbytère et la Source..., l'extension de la Crèche.

Plusieurs réunions publiques thématiques sont programmées dans les prochaines semaines. Nous pourrons nous retrouver pour échanger sur la nouvelle voirie d'entrée de ville, l'emplacement des conteneurs, et sur le projet du Centre Bourg II.

Dans ce numéro vous trouverez aussi les éléments qui contribuent au « bien vivre ensemble » ainsi qu'un sujet sur la propreté des espaces publics. Les services municipaux sont mobilisés sur cette problématique, mais la propreté est l'affaire de tous. Des poubelles, des cendriers et maintenant des distributeurs de sacs pour les habitants possédant des chiens sont à votre disposition à plusieurs endroits de la commune.

En vous souhaitant une bonne lecture.

Pages 4-5
Rentrée scolaire

Pages 6-7
Environnement
Propreté

Pages 10-11
Bien vivre ensemble

Pages 14-15
Infos diverses



CHÈQUE ASSOS - PASS SPORT - PASS CULTURE



La commune met en place le « Chèque Association »

Pour la prochaine saison sportive et culturelle 2021 / 2022, la mairie de BARBY a décidé de mettre en place une aide de 30 € pour les jeunes de BARBY de moins de 25 ans. Ce dispositif « Chèque Association » est proposé pour la première fois sur la commune. Tous les jeunes jusqu'à 25 ans, résidant à BARBY, peuvent bénéficier de cette aide de 30 € dans le cadre d'une inscription sportive ou culturelle pour l'année 2021/2022. Le but de ce « Chèque Association » est d'encourager les jeunes à rejoindre un club sportif ou une activité culturelle. Les deux années qui viennent de s'écouler ont été affectées par la crise sanitaire et celle-ci a grandement perturbé les activités des associations. C'est une des raisons qui a poussé l'équipe municipale à mettre en place ce dispositif en faveur des jeunes, afin qu'ils puissent reprendre une adhésion sportive ou culturelle. En voici les modalités :

- Habiter Barby et avoir moins de 25 ans.
- Adhérer à une association sportive ou culturelle sur la commune de BARBY ou s'inscrire dans une des associations du SICAL (Syndicat Intercommunal du Canton de Saint Alban-Leyse).

Pour cela, vous devez vous munir d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, de votre carte d'identité ou du livret de famille pour les mineurs et vous présenter à la mairie qui vous remettra ce chèque. Ensuite, vous pourrez présenter ce coupon auprès de l'association de votre choix. Celle-ci déduira cette participation de votre adhésion. **Renseignements en mairie : 0479330851.**



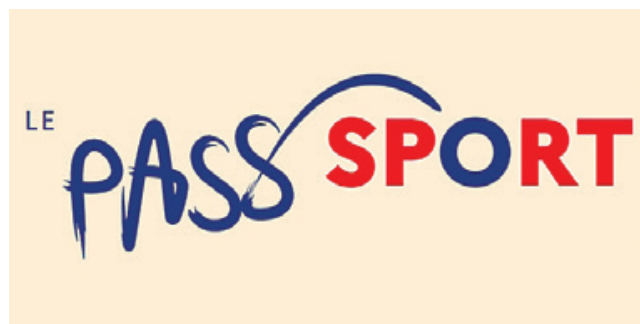
Le chèque association

Pour les moins de 25 ans
destiné aux Barbysiens

30€*

La commune offre une réduction de 30€ sur le prix de l'adhésion annuelle auprès d'une association de Barby pour la saison 2021/2022

Renseignements et inscription en mairie



Le Ministère des Sports crée la nouvelle allocation de rentrée sportive : « Le Pass Sport »

Le ministère des Sports met en place une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 € par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive pour la saison 2021/2022, pour les jeunes de 6 à 18 ans. Cette aide est réservée aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés.

Plus d'informations sur www.sports.gouv.fr/pass-sport



Le Ministère de la Culture crée l'application : le "Pass Culture" – Un avoir de 300 €

Le Pass Culture s'adresse aux jeunes de 18 ans pour leur offrir, sur une application dédiée, l'accès à toutes les offres culturelles situées autour de chez eux en offrant 300 euros à chacun d'entre eux.

Le Pass Culture propose une grande diversité d'offres :

- des places de concert, de théâtre, d'opéra, de cinéma... ;
- des cours de danse, de théâtre, de musique, de chant, de dessin... ;
- des biens physiques (livres, BD, CD, vinyles, DVD, instruments de musique, œuvres d'art...),
- des services numériques (abonnement à la presse en ligne, la musique en ligne, des jeux vidéo en ligne, des plateformes de streaming de séries et de films, des conférences...).

Une application dédiée permet de créditer chaque compte de 300 € qui pourront être utilisés librement dans un délai de deux ans. Un espace est également dédié aux acteurs de la culture qui souhaitent être référencés.

Toutes les informations sur <https://pass.culture.fr/>



RENTRÉE SCOLAIRE

La rentrée scolaire a eu lieu le 2 septembre et s'est bien passée. Les élèves de l'école élémentaire ont retrouvé leurs locaux. À l'école maternelle, ce fut une découverte pour la plupart des élèves. Les plus jeunes ont fait leur première rentrée dans les bâtiments modulaires installés en novembre 2020. Les plus grands ont intégré de nouveaux locaux modulaires installés au mois d'août : 2 salles de classe et des salles d'ateliers, une salle de motricité, le bureau de la directrice-salle des maîtres. Ces nouveaux aménagements se sont faits en concertation avec l'équipe enseignante.

Un certain nombre de services sont mis en place par la commune pour accompagner la journée de l'enfant.

Le restaurant scolaire :

La restauration est confiée à une entreprise locale, Leztroy, qui assure plus de 50 % d'alimentation bio et 80 % de produits locaux. Chaque semaine, un repas végétarien est servi. Le protocole sanitaire étant toujours en vigueur, la distanciation entre les tables et entre les enfants est maintenue.

Les garderies :

Des garderies sont assurées dans les deux écoles, le matin avant l'entrée en classe et le soir après la sortie. À l'école maternelle, un temps de garde limité, à la sortie de midi, permet aux parents de récupérer leurs enfants dans de bonnes conditions.

Le « portail famille » :

Accessible par internet, ce portail est à la disposition des familles et permet notamment de faciliter les inscriptions.

Les études surveillées :

À l'école élémentaire, les études surveillées sont organisées les lundis, mardis, jeudis, de 16h10 à 17h20, et sont encadrées par des enseignants.

Équipement numérique :

Pour permettre aux enseignants de travailler de façon interactive avec leurs élèves et d'utiliser les technologies nouvelles, chaque classe de l'école élémentaire dispose d'un équipement numérique qui sera renouvelé au cours de l'année. Un équipement en tablettes numériques viendra également compléter l'ensemble des ordinateurs existant.

ÉCOLE MATERNELLE LE MANÈGE

2 nouvelles enseignantes intègrent l'équipe :

Mesdames DAMONT-PICHAT et SINELLE.

Directrice : Madame Nathalie VINOY

113 élèves sont accueillis cette année (108 en 2020).

29 élèves de petite section dans la classe de Madame ZECCHINI

30 élèves dont 12 de petite section et 18 de moyenne section dans la classe de Mesdames COLLOMBIER et DAMONT-PICHAT

27 élèves dont 11 de moyenne section et 16 de grande section dans la classe de Mesdames BATTISTELLA et SINELLE

27 élèves dont 9 de moyenne section et 18 de grande section dans la classe de Mesdames VINOY et BARTH

RASED

Psychologue scolaire : Madame BIGEY arrive sur le poste.

Maître E : Monsieur GODINO



La visite du Directeur académique des services de l'éducation nationale Eric Lavis

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE SIMONE VEIL

2 nouvelles enseignantes viennent rejoindre l'équipe en place :
Mesdames PAVY et MARTIN.

Directrice : Madame Céline ROULIER

172 élèves ont été accueillis (153 en 2020).

12 élèves dans la classe ULIS école de Mesdames GUICHERD et MARTIN. Ces élèves sont inscrits dans leur classe d'âge et sont intégrés dans des classes en fonction des activités.

20 élèves de CP dans la classe de Mesdames BARTH et ROULIER

20 élèves de CP dans la classe de Madame GONTARD

26 élèves dont 20 de CE1 et 6 de CE2 dans la classe de Madame BRIARD

28 élèves de CE2 dans la classe de Monsieur LHERMEY

26 élèves dont 8 de CE2 et 18 de CM1 dans la classe de Madame PAVY

26 élèves dont 12 de CM1 et 14 de CM2 dans la classe de Monsieur LANNON

26 élèves dont 11 de CM1 et 15 de CM2 dans la classe de Madame COHIDON



La rentrée scolaire à l'école élémentaire

COLLÈGE JEAN MERMOZ

Les 130 élèves de 6ème et les 14 élèves de la classe ULIS ont été accueillis toute la journée du jeudi 2 septembre de 9h à 16h30. Ils ont pu découvrir leur nouvel établissement. La journée a été rythmée par un jeu de piste dans le collège, un déjeuner au self ainsi que la rencontre avec tous les personnels de l'établissement.

Les 425 élèves de 5ème, 4ème et 3ème ont fait leur rentrée vendredi 3 septembre.



L'accueil des élèves du Bus École

Nous avons également accueilli les élèves du Bus École et leur famille le jeudi 9 septembre en présence de nombreux représentants dont Éric Lavis, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Savoie (DASEN), M. Clergeot Directeur du Collège Notre Dame de la Vilette et Catherine Chapuis, Conseillère départementale, Françoise Merle, Adjointe en charge des affaires scolaires. L'équipe de direction du Collège Jean Mermoz souhaite une belle année scolaire à tous ses élèves !



ENVIRONNEMENT ET PROPRETÉ

CONTENEURS GRAND VOLUME

Nouvelle conteneurisation des ordures ménagères et déchets recyclables

Grand Chambéry projette de rénover sa conteneurisation en remplaçant les conteneurs en polyéthylène haute densité avec chaussettes par des conteneurs en béton + acier sur différents points de collecte communaux. Afin de rationaliser cette collecte, les conteneurs au bout de la rue des Charmilles devraient être supprimés ainsi que ceux de la rue des Vignes/ Terraillers. Une modernisation des points de collectes pour le Clos Gaillard est en cours d'étude. Pour information, une aire de conteneurisation est installée pour 80 à 100 logements.

Pour la rue des Grands Champs et la route de Curienne, une étude sera également réalisée.

RÉUNION PUBLIQUE :

Une réunion publique relative au positionnement des nouveaux conteneurs (déchets, tri sélectif...) se tiendra : **le mardi 12 octobre à 18h30** en salle des mariages de la mairie

DÉPÔTS SAUVAGES sur la voie publique

Des dépôts sauvages ont été constatés ces dernières semaines à proximité des conteneurs communaux.

Pouvoir de police du maire

Le maire règlemente la collecte des déchets ménagers et assimilés et détient le pouvoir de police, faisant de lui la seule autorité susceptible d'émettre des mises en demeure ou de prendre des sanctions.

L'abandon de déchets au sol (en sac ou en vrac), d'encombrants, de grands cartons, de végétaux constitue une infraction dépendant de la police spéciale du Maire. Ces infractions peuvent constituer des contraventions ou des délits.

Poursuites

Lorsqu'un dépôt sauvage dont l'auteur est connu est constaté, le maire peut faire usage de son pouvoir de police et peut mettre en place des poursuites administratives et pénales :

- 1 - Avis du contrevenant
- 2 - Mise en demeure d'effectuer les opérations de nettoyage
- 3 - Mise en œuvre de l'opération par la municipalité de nettoyage et facturation au contrevenant.
- 4 - Ordonner le paiement d'une amende administrative.

Les risques encourus lors de l'abandon de déchets prévoit une amende de 38 € à 1 500 €. L'infraction est majorée lorsque le dépôt de déchets est réalisé à l'aide d'un véhicule.

Textes de références - Code de l'environnement L. 5413 - Code pénal: Articles R635-8, 632-1 et R 635-8- Règlement Sanitaire Départemental et son décret d'application n° 2003-462 du 21 mai 2003.

Rappel :

Les déchets qui ne vont pas dans les conteneurs doivent être évacués en déchetterie.





ENVIRONNEMENT ET PROPRETÉ

Déchetterie de Saint-Alban-Leysse

Ouverture : (du 1er octobre au 31 mars)

Du lundi au samedi : 8h30 – 12h00 et 14h00 – 17h30

Dimanche et jours fériés : 8h30 – 12h00

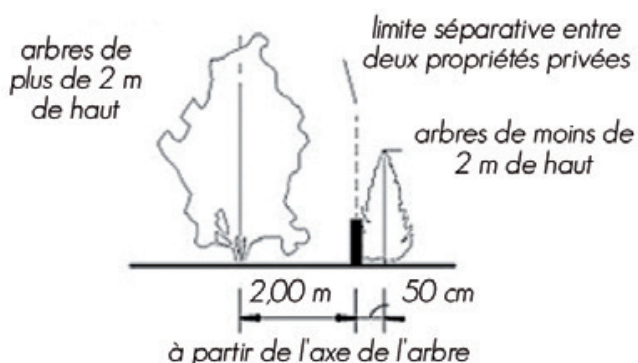
Fermetures exceptionnelles : 25 décembre, 1er janvier et 1er mai

Vous aimez votre chien ? Faites-le aimer...

5 distributeurs de sacs de récupération des déjections canines sont installés au clos Gaillard près de l'espace canin, sur la place du collège, en face du centre de loisirs « Les Mouettes », au parc Malatray et au nouveau quartier du Grand Clos. D'autre part, au sud de l'espace ludique du Clos Gaillard, la réalisation de l'espace canin clos par des clôtures bois et portillons d'entrée donne la possibilité aux chiens de courir librement sous la responsabilité de leurs maîtres.



Réglementation sur les plantations



Recul des plantations par rapport au voisin

En l'absence de réglementations locales ou d'usage

- une distance minimale de 0,50 m, de la limite séparative pour les plantations (dites de basses tiges) ne dépassant pas 2 mètres.
- une distance de 2 mètres minimum de la ligne séparative pour les arbres (dits de haute tige) destinés à dépasser 2 mètres de hauteur.

- La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre.

- La hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est planté l'arbre, jusqu'à la pointe.

Obligations d'entretien et d'élagage

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparative.



Les plantations le long des voies publiques

Qu'il s'agisse d'une voie communale ou d'une route départementale, les arbres, arbustes ou arbrisseaux doivent être plantés de façon à pouvoir les entretenir et ne pas gêner la visibilité des lieux ou l'usage du domaine public. L'entretien est à la charge des propriétaires riverains dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

Nuisances sonores chut!

Je limite mes activités sonores (tonte, tronçonnage etc.) aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8H30 à 12H et de 14H à 19H30

Le samedi de 9H à 12H et de 15H à 19H

Le dimanche et les jours fériés de 10H à 12H

Le reste du temps, ménageons des moments de silence !





TRAVAUX

École maternelle Le Manège

Suite à la défaillance des compagnies d'assurances, nous avons dû faire appel à une nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre. Cette dernière veillera à reconstruire la partie incendiée en juillet 2020, mais également à réhabiliter en totalité la partie existante. Elle veillera tout particulièrement à engager une mise aux normes complète, incluant la rénovation thermique de cet équipement communal. L'école était conçue à l'origine pour 6 classes. Le sujet de la classe supplémentaire abordé l'été dernier a été pris en compte dans le cadre de ce projet global. Une réunion de présentation du permis de construire sera faite fin novembre aux représentants des parents d'élèves, des enseignantes et des ATSEM.

Crèche Parentale Les Petits Mickeys

La crèche, dimensionnée pour 22 berceaux, va pouvoir augmenter ses effectifs à 24, grâce à une réorganisation complète, plus une extension côté jardin. Une équipe de maîtrise d'œuvre est sur le projet afin de déposer rapidement une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Centre de Loisirs les Mouettes

Du fait du retard dans la reconstruction de l'école maternelle, les travaux qui devaient être engagés cet automne sont décalés à l'été prochain. La consultation des entreprises va être engagée pour la fin de l'année.

Étude photovoltaïque

Un bureau d'études a été sollicité pour accompagner la commune sur les mises en place de panneaux photovoltaïques sur quatre toitures : le futur préau du centre de loisirs « Les Mouettes », le versant sud du toit de la mairie, le versant sud du gymnase et ceux du presbytère La Source.

La réhabilitation du Presbytère et de la Source



Les études sont en cours. La commune travaille en partenariat avec l'Association Diocésaine. Celle-ci financera les travaux à hauteur de 50 %.

L'Église se refait une beauté

Les travaux de rénovation des façades sont en cours. Ils sont menés par une entreprise spécialisée et agréée au titre de la protection des monuments historiques. Le montant des travaux, en partie subventionnés par le Conseil Départemental, s'élève à 150 000 €.



DÉMATÉRIALISATION DE L'URBANISME

À partir du 2 janvier 2022 les communes doivent être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Barby ayant conventionné avec Grand Chambéry l'instruction des demandes de travaux, tous les dossiers seront dématérialisés et traités intégralement de façon électronique. Les particuliers pourront néanmoins déposer leur dossier sous format papier.

Pour les usagers, les bénéfices sont multiples : gain de temps, possibilité de déposer son dossier à tout moment, assistance en ligne, transparence sur l'état d'avancement du dossier, économie sur la reprographie, ...

Un guichet unique pour le dépôt de ces dossiers sera mis en place par l'État.

Nous vous tiendrons informés des modalités propres à l'agglomération de Grand Chambéry lorsqu'elles seront mises en place.





ÉTUDE : CENTRE BOURG II ET CONCERTATION

Au début du mois de juin s'est tenue à la salle des fêtes **une première réunion de présentation du Centre Bourg II**. Ce projet d'urbanisme se fera dans la continuité du Centre Bourg I et concernera le plateau sportif, les tennis, la salle des fêtes, le stade d'honneur et les abords des Epinettes. La mairie a décidé de conduire ce dossier en concertation avec les Barbysiens. Les élus, assistés par les agences AGATE et ATELIER 2 ont exposé les enjeux et contraintes de l'opération. Quatre ateliers tournants ont été animés, portant chacun sur une thématique définie : Déplacement, Habitat, Équipements et Espaces Publics. Les habitants ont pu exprimer leur ressenti, exposer leurs attentes sur les différents thèmes. Ces quatre thèmes sont désormais présentés dans le hall de la mairie, vous pouvez renseigner un registre ou écrire des « post-it » avec vos souhaits, idées ou remarques. Toutes les observations seront étudiées avec attention.



Réunion publique de lancement de la concertation - 8 juin

Groupe Citoyen Centre Bourg II

Dans cet esprit de concertation un groupe citoyen a été constitué et s'est mis en place au début de l'été. Composé à ce jour de 25 habitants volontaires il a pour mission de réfléchir, débattre, proposer des idées nouvelles et ainsi d'apporter aux élus des éléments éclairant leur prise de décision. Ce groupe reste ouvert à tous les Barbysiens souhaitant apporter leur pierre à l'édifice.



Réunion du groupe citoyen - 29 juin

Balade Urbaine 9 octobre

Samedi 9 octobre de 9h à 11h30 ce groupe Citoyen se réunira en mairie, salle des mariages, pour une présentation de synthèse du projet suivie d'une balade urbaine sur le site. Tous les habitants de la commune sont invités à participer à cette matinée. Chacun pourra alors se faire une idée concrète du Centre Bourg II. Une prochaine séance de travail du groupe citoyen est programmée le **mardi 19 octobre à 18h** en salle des mariages avec une présentation de divers scénarii.

CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Au mois de novembre se tiendra l'élection des conseillers siégeant au conseil municipal jeunes que la commune a souhaité installer. Il s'agira pour les écoliers de l'élémentaire et pour les collégiens de Barby d'élire leurs représentants. En amont de l'élection seront organisées des séances d'information, de débats et de propositions. Les conseillers jeunes, issus des classes de CM1, CM2, 6^e et 5^e seront élus pour 2 ans.

Le conseil se réunira une fois par mois pour des séances de travail et chaque trimestre en séance plénière salle du conseil municipal. Le rôle des conseillers sera de faire entendre la voix des enfants, de mener à bien des actions et projets les concernant, de représenter leurs électeurs dans les différentes manifestations communales et ainsi de se former et participer à la vie démocratique.





BIEN VIVRE ENSEMBLE

Habitat Intergénérationnel Solidaire – « 1 Toit 2 Générations » – Régie « Coup de Pouce »



Vous avez 60 ans ou plus ?

Lancez-vous dans la cohabitation intergénérationnelle en hébergeant un jeune ou une jeune.

La cohabitation intergénérationnelle consiste à accueillir chez soi un jeune afin de lui offrir un toit, le temps de sa formation, que vous soyez seul ou en couple, propriétaire ou locataire.

Il s'agit d'une expérience humaine fondée sur l'entraide, l'échange et le partage.

À Saint Alban-Leysse, le CFA du Bâtiment accueille près de 600 apprentis, majoritairement issus des deux Savoie, souhaitant se spécialiser dans les métiers du bâtiment (bois, métallerie, électricité, carrelage / mosaïque...).

« Le BTP CFA dispose d'un internat mais le nombre de places étant limité, chaque année des jeunes sont confrontés à des problématiques de logement – explique Teddy Caillaud, directeur adjoint- La cohabitation intergénérationnelle est une réponse à cette problématique. Nous avons donc fait appel à l'association « Coup de pouce », située à Chambéry, à l'origine de l'action de logement intergénérationnel solidaire « 1 Toit 2 Générations ».

Alexandre, coordinateur à la Régie Coup de Pouce explique « On constate que partager un logement crée un lien fort entre les personnes. Les deux générations s'apportent mutuellement. C'est une expérience très enrichissante humainement. »

L'Association forme les binômes hébergeur / hébergé en fonction des attentes de l'un et de l'autre et encadre au quotidien les cohabitations intergénérationnelles.

Comment ça se passe si je souhaite accueillir un jeune homme ou une jeune fille chez moi ?

- 1/ Contactez « Régie Coup de Pouce » au 07 85 18 93 96 ou par mail : coordinateur@1toit2generations.com.
- 2/ Vous rencontrerez un membre de l'association qui ciblera au mieux vos attentes afin de constituer un binôme hébergeur / hébergé qui soit le plus harmonieux possible.
- 3/ Vous accueillerez le jeune chez vous, l'association opère un suivi régulier de la cohabitation (appels, visites et médiations si besoin).

Information importante :

- **La relation entre les seniors et les jeunes est solidement encadrée juridiquement** (Loi Elan – 2018) par le contrat de cohabitation intergénérationnelle. L'association veille au respect des règles établies et intervient en cas de litiges
- **L'hébergement du jeune se fait à titre gracieux** : seule une contribution aux charges lui est demandée dans la limite du plafond de la cohabitation
- **Ce dernier n'a pas vocation à remplacer une aide médicale ou une aide à domicile.**

Les « Espaces Sans Tabac » inaugurés sous l'égide de la Ligue contre le cancer

La commune a inauguré 4 Espaces Sans Tabac, notamment ceux fréquentés par des enfants. Ainsi, les 4 espaces suivants sont sans tabac :

- l'espace d'accueil devant l'école maternelle « Le Manège » et la maison médicale
- les entrées de l'école élémentaire « Simone Veil »
- les abords du centre de loisirs « Les Mouettes »
- le parc de verdure Malatray.

Dans un second temps, les parvis du collège « Jean Mermoz » et de l'entrée du gymnase, la place Khellas au clos Gaillard et la partie abritée devant la crèche « Les petits Miceys » seront aussi déclarés zones sans tabac.

Une ville qui se Ligue contre le cancer...

Barby est une commune dans laquelle la Ligue Contre le Cancer organise une collecte de porte à porte depuis de nombreuses années.



M. Pierretton, Maire avec le Docteur Paul Truong, Président du Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer

Barby, candidate au « Label 3^{ème} fleur » du jury régional de fleurissement « Villes et Villages Fleuris »

Le jury régional de fleurissement s'est déplacé à Barby ce mardi 7 septembre, afin de visiter la commune, candidate au « Label 3^{ème} fleur ».

Ce jury était composé d'Emilie Burtin, responsable des parcs et jardins de la ville de Valence, de Pierrick Eberhard, écrivain et journaliste botanique, et Hervé Bugni tout jeune retraité des espaces verts du château de Vizille. Ils étaient accompagnés de Catherine Agnoletto, en charge du Label Villes et Villages Fleuris du Département, au sein de l'Agence Alpine des Territoires (AGATE).

La seconde fleur décernée en 2014

Une déambulation d'une heure trente, guidée par Christophe Pierretton, maire, a permis aux membres du jury d'apprécier les divers aménagements ainsi que le fleurissement réalisé depuis déjà de nombreuses années. Rappelons que la commune possède le « Label 2^{ème} fleur » depuis 2014. Des élus et des bénévoles d'associations locales accompagnaient ces personnes et notamment Frédéric BOURREAU, responsable des espaces verts de la commune, pour apporter des informations complémentaires demandées par le jury.



Jardins, poulailler et compostage partagés. Des initiatives menées par l'association « Ensemble par Nature »

L'association « Ensemble par Nature » s'est mise en place progressivement depuis 2019. Elle se veut un espace local d'informations, d'échanges, de propositions et d'actions simples et concrètes qui ont pour but de promouvoir et de participer au respect de l'environnement et de la transition écologique et créer des liens pour instaurer du « bien vivre ensemble » tout en œuvrant pour le respect de notre environnement.

Plusieurs projets gravitent autour de la transition écologique et ont vu le jour durant l'année 2021, soutenus et financés par la commune :

1. Jardins partagés : Bacs de jardinage
2. Ramassage des dépôts de déchets
3. Compostage partagé
4. Poulailler partagé

À proximité du cimetière du clos Gaillard, la commune a installé 5 bacs pour du jardinage amateur et partagé. Nous sommes heureux de nous rencontrer, de nous entraider, d'arroser, d'échanger des graines et des connaissances pour réaliser des cultures bio.

Deux ramassages de déchets ont déjà été effectués sur la commune. Deux autres sont programmés en 2021. L'objectif, la crise sanitaire terminée, serait d'impliquer davantage les habitants, parents et enfants à ces gestes de bon sens au service de tous.

L'association est présente sur les 3 sites de compostage partagé installés sur la commune (Clos Gaillard, Clos Besson, Clos des Corti), et un 4^{ème} en projet (Grand Clos). Le compostage de proximité est une solution simple et efficace à mettre en place pour contribuer à la Transition écologique. C'est une belle ressource pour les jardins. Même si vous habitez en appartement, il est possible de trier ses biodéchets grâce aux composteurs partagés que la commune a installés.

Dans tous ces projets engagés, on retrouve le mot PARTAGE, ce qui signifie que chacun d'entre eux implique des rencontres, de l'entraide, de la convivialité, des partages d'expérience donc du vivre ensemble.

Des projets sont encore en germe :

- sorties botaniques (découverte de la faune et de la flore, tout près de chez nous),
- conférences,
- ramassage de déchets.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, rejoignez-nous !

Retenez cette date : **samedi 16 octobre à 11h - Inauguration du poulailler partagé** (sur place, derrière l'ancien cimetière)

Les aménagements paysagers et de loisirs du Clos Gaillard inaugurés

Christophe Pierret, Maire, Catherine Chappuis et Albert Darvey, Conseillers Départementaux, des élus communaux et des habitants du clos Gaillard ont inauguré l'espace réaménagé du sud de la commune, désormais appelé « Plaine des Loisirs ».

Une plaine des loisirs en lieu et place du terrain stabilisé au sud de la commune.

L'esplanade du Clos Gaillard n'était jusqu'à présent qu'un terrain stabilisé équipé seulement de jeux pour petits et d'une aire multisports réservée aux plus grands. Le réaménagement paysager et les équipements de loisirs installés ont désormais bouleversé la physionomie de cet espace. Des équipements sont mis en place, de quoi satisfaire les habitants du quartier, mais également destinés à tous les habitants de la commune.

L'idée principale était de casser l'uniformité de ce lieu en créant des tertres enherbés, de différentes hauteurs, où subsistent toujours des cheminements en matériau stabilisé. L'équipement principal de ce lieu est, sans aucun doute, la tyrolienne.

Deux terrains de pétanque bien identifiés par des rondins bois, une table de ping-pong et trois bornes fontaines sont installés.

Mais l'originalité de ce projet est la réalisation d'un espace canin clos par des ganivelles (clôtures bois) et portillons d'entrée où les chiens ont la possibilité de courir librement sous la responsabilité de leurs maîtres.





L'ÉTÉ EN IMAGES

Juin - La braderie des enfants organisée par le Trésor des écoles



Juin - La plaine des loisirs inaugurée



Juin - Les espaces sans tabac inaugurés

Juin - Un dimanche de Récup'



Juillet - Réunion des présidents et responsables d'associations



Août - Les jardiniers des JOB récompensés





L'ÉTÉ EN IMAGES

Août - Cérémonie en l'hommage de Claudius Manon



Septembre - Trail du Mont Saint-Michel



Septembre - Visite du jury régional pour le Label 3^{ème} fleur

Septembre - Rencontre avec le député et les services de l'État



Septembre - Le petit-déjeuner du GAB



Septembre - Le forum des Associations



INFOS DIVERSES

Du côté de la bibliothèque



Cette année, la bibliothèque vous donne rendez-vous une fois par mois, pour une après-midi jeux de société (à partir de 3 ans). Les prochaines dates sont : les mercredis 6 octobre, 3 novembre et 1er décembre de 16h à 18h30. Cette animation est proposée en partenariat avec la Ludothèque du SICSAL. Elle est gratuite et sans inscription. Le Pass sanitaire sera demandé aux adultes.

Changement à la présidence du club des Aînés

Une page s'est tournée au club des aînés « Les Chavonnes Fleuries ». Après avoir repris avec fougue la présidence de l'association en développant de nouvelles activités pour dynamiser le club, Jacques LARUELLE quitte ses fonctions. Le nouveau bureau de l'association a élu Sylviane MOLINIER MICHOUX pour en assurer la présidence. Elle aura à cœur de poursuivre le développement des « Chavonnes Fleuries » en transmettant son rayonnement auprès des aînés de la commune.



Sylviane MOLINIER MICHOUX, nouvelle présidente, au côté de Jacques LARUELLE

Cinéma séniors

Les séances mensuelles de cinéma à Challes-Les-Eaux reprennent. Rendez-vous à la Monférine à 15h15 pour le transport avec le Pass sanitaire obligatoire. Le tarif des séances reste inchangé, soit 4 €. Les inscriptions se font auprès de l'accueil de la mairie jusqu'au jeudi matin de la semaine précédente. Programmation des séances à 16h00 pour la nouvelle saison : jeudi 14 octobre - jeudi 18 novembre - jeudi 16 décembre - jeudi 20 janvier - jeudi 10 février - jeudi 10 mars - jeudi 14 avril

Les lauréats du « Concours photos 2020 » récompensés

En 2020, lorsque le thème du Concours photos « Tout Feu Tout Flamme » avait été choisi, personne n'aurait imaginé le désastre subi par notre chère école maternelle. La commission « Sport Culture Animations » a souhaité maintenir le concours, événement apprécié dans la commune, et qui, dans le contexte de la crise sanitaire, constitue une échappatoire dans la créativité et l'imaginaire pour nombre d'entre nous. Bien inspirés, les artistes amateurs ou confirmés ont produit de très belles photos qui sont restées exposées plusieurs mois sur les vitres de la salle des mariages. Ont ainsi été récompensés par des lots offerts par les commerçants de Barby :

1er prix : Didier IKET – 2ème prix : Valérie BUISSON – 3ème prix : Maily GAILLAND

Félicitations à tous les participants et notamment aux lauréats.

Le prochain thème du Concours photos 2021/2022 sera : « La Nature prend bien la pose »



Du côté du Relais Parents Assistants Maternels

Le relais propose des permanences d'accueil pour les parents et les assistantes maternelles et des ateliers d'éveil pour les enfants accompagnés de leur assistant(e) maternel (le) à la salle des « 4 Saisons », Place Khellas au Clos Gaillard.

Permanence tous les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis de chaque mois de 14h30 à 17h30 et sur rendez-vous jusqu'à 18h. Contact : Marie-Claude RACINE - 06 75 03 49 51 - Courriel : ram@sicsal.fr

Soutien aux demandeurs d'emploi

Des élus se mobilisent et mettent en place des permanences pour recevoir et aider les personnes qui le souhaitent dans leur recherche. Les prochaines permanences auront lieu :

- le vendredi 19 novembre de 14h à 16h à la salle des 4 saisons, clos Gaillard

- le jeudi 9 décembre de 14h à 16h à la salle des Épinettes

Les demandeurs intéressés seront reçus par les membres du groupe. Pensez à apporter votre CV. et tout document que vous jugerez utile pour cette première prise de contact.

C'est également la rentrée pour « Les Petits Pas »

Le lieu d'accueil « Les Petits Pas » a fait sa rentrée le vendredi 3 septembre 2021 à partir de 9h00 dans le local des 4 saisons au Clos Gaillard à Barby. C'est un espace de rencontre, de parole et de convivialité pour les adultes qui accompagnent un ou plusieurs enfants de 0 à 3 ans, autour de jeux mis à leur disposition. Les parents doivent se munir d'un masque et respecter la règle de distanciation entre adultes. La fête de rentrée a eu lieu le vendredi 24 septembre dans les locaux des 4 saisons : une animation par une professionnelle sera proposée aux enfants présents. N'hésitez pas à venir rencontrer les accueillantes (tous les vendredis de 9h à 11h sur le temps scolaire) qui sont à votre disposition pour vous apporter tout renseignement sur le fonctionnement de cette structure municipale.



INFOS DIVERSES

Centre de Loisirs

Le centre de loisirs « Les Mouettes » est ouvert :

- En période scolaire, les mercredis de 7h30 à 18h30 avec possibilité d'inscription en journée, demi-journée, avec ou sans repas.

- Pendant les vacances, du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30 avec possibilité d'inscription en journée, demi-journée, avec ou sans repas.

Pour pouvoir inscrire les enfants, les familles doivent renseigner un dossier d'inscription téléchargeable sur <https://sical.portail-familles.net/> et à renvoyer à albarby@sical.fr.

Les inscriptions se font soit par mail, soit lors des permanences d'inscriptions qui ont lieu :

- En période scolaire : Les mardis et jeudis de 16h à 18h30 et les mercredis de 17h à 18h30

- Pendant les vacances : du lundi au vendredi de 17h à 18h30.

Les familles peuvent consulter les dates des ouvertures des inscriptions directement sur le portail famille (Il n'y a pas besoin d'identifiants) ».

Des chantiers éducatifs pour participer à l'embellissement de la commune

Du fait du contexte sanitaire, les chantiers éducatifs se sont déroulés sur 3 semaines cette année concernant chaque fois 2 jeunes et un encadrant. Organisés conjointement par la mairie

et le service de prévention spécialisée de la « Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Savoie », le dernier chantier s'est terminé fin juillet par la réception des travaux. Les jeunes, sous la responsabilité de l'éducatrice, ont repeint les lisses en béton de la rue du Prédé, devant le cimetière et au-delà. Une petite partie restant à peindre, cela fera l'objet d'un prochain chantier en 2022. Ces chantiers permettent à de jeunes barbysiens de vivre une première expérience professionnelle et de contribuer à l'entretien de la commune par des travaux de peinture, de petite rénovation... ce qu'apprécient les habitants.



Les jeunes barbysiens entourés par leurs éducateurs

Erratum :

Deux erreurs ont été relevées dans la plaquette de « Barby Associations » distribuée au mois de septembre. Le courriel du Café Associatif « Au Bonheur d'une Pause » est : abpbarby@gmail.com. La nouvelle directrice de la crèche « Les Petits Mickeys » est : Ludivine Bailloud.

BARBYTHON 2021

Après une édition 2020 réduite, l'association Barbython mettra tout en œuvre pour faire du Barbython 2021, une grande manifestation au profit du Téléthon.

Sont prévues, sous réserve bien sûr que la situation sanitaire le permette, une épreuve montée des marches le vendredi 3 décembre en fin d'après-midi, une soirée repas-spectacle « Chabert and Co » à la salle des fêtes le samedi 4, puis la course chronométrée et la marche 10 km le dimanche 5. D'ici là, d'autres animations seront programmées (ventes de plats traiteur, vente de bûche...) pour faire de ce week-end de lutte contre la maladie, le rendez-vous festif et solidaire de tous les Barbysiens.

Chorale Cadence

La Chorale Cadence recherche « un renfort de voix d'hommes », ténor et basse, qui permettrait d'assurer un meilleur équilibre du chœur et d'enrichir la sonorité des pupitres existants. Les répétitions hebdomadaires ont lieu le mardi soir de 19h à 21h à L'Envolée, salle de conférences.

Contact : Marie Lacoste, présidente : 0683 37 50 99.



INFOS COMMUNALES

REUNION PUBLIQUE

Une réunion publique relative à l'aménagement de la nouvelle voie d'entrée traversant le Centre Bourg 1 et dénommée avenue « Jean-Baptiste d'Oncieu de la Bâtie », se tiendra :

le mardi 5 octobre à 18h30 en salle des mariages de la mairie.

RÉUNION PUBLIQUE

Une réunion publique relative au positionnement des nouveaux conteneurs (déchets, tri sélectif...) se tiendra :

le mardi 12 octobre à 18h30 en salle des mariages de la mairie

Cérémonie d'accueil des nouveaux Barbysiens

La cérémonie d'accueil des nouveaux Barbysiens, arrivés dans la commune en 2020 et 2021, aura lieu le vendredi **26 novembre à 18h** en mairie, salles des mariages.



Agenda

Octobre

Mardi 5 : 18H30 Réunion publique nouvelle voirie – salle des mariages

Mercredi 6 : De 16H à 18H30 jeux de société (à partir de 3 ans) – Bibliothèque Les Mille feuillets

Samedi 9 : À partir de 9H Balade urbaine et concertation Centre bourg II – salle des mariages

Samedi 9 & Dimanche 10 : Bourse aux oiseaux organisée par Oiseaux Club de Savoie – salle des fêtes

Mardi 12 : 18H30 Réunion publique conteneurs tris et ordures ménagères de la commune – salle des mariages

Samedi 16 : 11H Inauguration du poulailler partagé – sur place derrière l'ancien cimetière organisée par Ensemble par Nature

Lundi 18 : 18H30 Conseil Municipal

Mardi 19 : 18H Concertation Centre bourg II – salle des mariages

Vendredi 22 : À partir de 16H vente de gâteaux - Trésor des écoles

Novembre

Mercredi 3 : De 16H à 18H30 jeux de société (à partir de 3 ans) – Bibliothèque Les Mille feuillets

Vendredi 5 & Samedi 6 : Bourse aux Skis nordiques organisée par le Ski Club de la Féclaz – salle des fêtes

Jeudi 11 : 10H40 Cérémonie au Monument aux Morts

Dimanche 14 : Loto de la Croix Rouge – salle des fêtes

Lundi 15 : 18H30 Conseil Municipal

Dimanche 21 : À partir de 10H Exposition artistique, journée des talents organisée par le GAB - salle des fêtes

Vendredi 26 : 18H Cérémonie d'accueil des nouveaux Barbysiens / Stand synchro bus – salle des mariages

Samedi 27 : Vente Diots/polenta organisée par Val de Leysse Hand-Ball – salle des fêtes

Décembre

Mercredi 1^{er} : De 16H à 18H30 jeux de société (à partir de 3 ans) – Bibliothèque Les Mille feuillets

Vendredi 3, Samedi 4 & Dimanche 5 : Barbython (Montée des marches chemin des Boîtes, Soirée repas-spectacle, course, marche...)

Lundi 13 : 18H30 Conseil Municipal

Vendredi 17 : A partir 16H Marché de Noël organisé par Le Trésor des écoles – place de la mairie

Samedi 18 : De 9H à 11H Distribution des colis de Noël aux aînés

Janvier

Mardi 4 : 18H30 Vœux du Maire à la population – salle des fêtes

COVID-19 : Continuer de respecter les gestes barrières.



Mairie de Barby, 6 place de la Mairie 73 230 BARBY

Tél. 04 79 33 08 51 / Courriel : mairie@barby73.fr / Site internet : www.barby73.fr

Ouverture le lundi de 14h à 18h et du mardi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 18h.

Publication trimestrielle – Directeur de publication : Christophe PIERRETON – Rédacteur en chef : Michel ROUX

Crédit photos : Mairie de BARBY, SP photographies

Réalisation : GAP Éditions Communication 04 79 72 67 85 - Tirage : 2 200 exemplaires – Imprimé sur papier recyclé